

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 03 OCTOBRE, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 25 SEPTEMBRE 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Présents:

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLECH, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. PARDIGON, M. GUINÉE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, Mme PAPONNAUD, M. JEANMAIRE, Mme JAMBON, M. INDJIAN, M. CAHU, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, Mme DE POIX, M. RAKOTOANOSY.

Excusés représentés:

M. RUFFAT (pouvoir à Mme PAPONNAUD), Mme KEMPF (pouvoir à M. ELIZAGOYEN), Mme JOLY (pouvoir à M. CAHU), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLECH), M. GODON (pouvoir à Mme BOUTEILLE), M. POIZAT (pouvoir à M. INDJIAN), Mme DE LA SERRE (pouvoir à M. GABRIEL), Mme BERNARD (pouvoir à M. JEANMAIRE).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 201 - Projet "BONS RAISINS-POMPIDOU" : Acquisition à l'euro symbolique dans le cadre d'une offre volontaire de concours à l'aménagement urbain de plusieurs parcelles cadastrées section AN appartenant à la société SCCV RUEIL GODARDES.

Le Maire rappelle que la société SCCV GODARDES a réalisé un ensemble immobilier de 176 logements, 3 commerces et 242 places de stationnement dans le cadre de l'opération d'aménagement dénommée « BONS RAISINS-POMPIDOU ».

Le promoteur a manifesté sa volonté de participer à l'aménagement urbain de voirie dans le cadre d'une offre volontaire de concours et de céder, moyennant le prix d' UN EURO (1,00 EUR), à la VILLE DE RUEIL-MALMAISON, les parcelles de terrain cadastrées section AN n°676,678, 680,681, 683, 684, 685,686, 688,690, 691 situées 36-40-42-44 rue des Bons Raisins et 51-55-57 avenue du Président Pompidou pour une superficie totale de 455 m².

Dans le cadre de la réalisation de cet ensemble immobilier sur le site, ces parcelles constituent des délaissés ayant vocation à intégrer le domaine public.

Le Maire invite, en conséquence, l'Assemblée à approuver l'acquisition à l'euro symbolique dans le cadre d'une offre volontaire de concours, de ces parcelles totalisant une superficie de 455 m² appartenant à la SCCV RUEIL GODARDES.

Invité à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le plan local d'urbanisme révisé, approuvé par délibération n° 278 du Conseil municipal du 21 octobre 2011 ;

Vu les cinq modifications simplifiées du plan local d'urbanisme révisé, approuvées par les délibérations n° 71, 72, 73, 74 et 75 du Conseil municipal du 29 mars 2012 ;

Vu la modification n°1 du plan local d'urbanisme révisé, approuvée par délibération n° 314 du Conseil municipal du 20 décembre 2012 ;

Vu la modification n°2 du plan local d'urbanisme révisé, approuvée par délibération n° 107 du Conseil municipal du 28 avril 2014 ;

Vu la modification n°3 du plan local d'urbanisme révisé, approuvée par délibération n° 123 du Conseil municipal du 1er juin 2015 ;

Vu la modification n°4 du plan local d'urbanisme révisé, approuvée par délibération n° 319 du Conseil municipal du 14 décembre 2015 ;

Vu la modification n°5 du plan local d'urbanisme révisé, approuvée par délibération n° 12 du Conseil de territoire du 30 juin 2016 ;

Vu la modification n°6 du plan local d'urbanisme révisé, approuvée par délibération n°16 du Conseil de territoire du 29 juin 2017 ;

Vu la modification simplifiée du plan local d'urbanisme révisé, approuvée par délibération n°24 du Conseil de territoire du 20 décembre 2017 ;

Vu la modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme révisé, approuvée par délibération du Conseil de territoire n°21 (85/218) du 18 décembre 2018 ;

Vu la modification simplifiée n° 7 du plan local d'urbanisme révisé, approuvée par délibération du Conseil de territoire n°32 du 25 juin 2019 ;

Vu la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme révisé, approuvée par délibération du Conseil de territoire n°21-108/2021 du 13 décembre 2021 ;

Vu l'échange de courriers intervenu entre la Ville et la SCVV RUEIL GODARDES ;

La Commission de l'équipement, de l'urbanisme et du développement durable entendue le 25 septembre 2023 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 29 septembre 2023 ;

ACCEPTE d'acquérir à l'euro symbolique, dans le cadre d'une offre volontaire de concours à l'aménagement urbain, les parcelles de terrain cadastrées AN n°676,678, 680,681, 683, 684, 685,686, 688,690, 691 situées 36-40-42-44 rue des Bons Raisins et 51-55-57 avenue du Président Pompidou pour une superficie totale de 455 m².

AUTORISE Le Maire ou l'Élu délégué à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à cette acquisition.

PRECISE que les frais notariés seront pris en charge par la Ville

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 9 octobre 2023
N° identifiant : 092-219200631-20231003-lmc146609-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 9 octobre 2023